

REUNION DES DIRECTEURS

JEUDI 14 FEVRIER 2019

Présents : BOURJADE Jean (Inter Beaujolais), BOVA Fabien (CIVB), EYMARD Brice (CIVP), FLOCH Claire (CNPC), GAYRARD Marine (Intervins Sud-Est), LEPAGE Catherine (BNIC), NEUSCH Gilles (CIVA), PERRIN Vincent (CIVC), et FRANJUS-GUIGUES Dorothee, IMBERTI Marie-Henriette, CHANEL Floriane, AGOSTINI Jérôme (CNIV)

En visioconférence : ROSAZ Eric (Inter Rhône)

1. ORGANISATION DU PAVILLON DES VINS

Les Directeurs sont informés que de plus en plus de visites institutionnelles sont programmées sur le Stand, notamment celle – non confirmée – du Président de la République le samedi 23 février. Leur attention est attirée sur la tenue d'une conférence de Presse le lundi 25 février à 11h30, autour de la mise en œuvre du Plan de filière.

S'agissant des documents diffusés sur le Salon, il est rappelé que les documents ne sont pas communiqués directement, mais uniquement à destination des politiques.

Les Directeurs soulèvent les difficultés liées à la définition et diffusion des messages de positionnement politique. Est soulevée la nécessité de formaliser en amont les positions de filière, afin d'assurer la cohésion entre les régions et le niveau national.

Les Directeurs demandent l'organisation d'un séminaire afin de travailler sur les conditions de mise en œuvre techniques et politiques du Plan de filière.

2. CONTRACTUALISATION ET DIRECTIVE PCD

Il est rappelé aux Directeurs qu'une proposition de modification de l'instruction relative à l'extension des accords interprofessionnels a été envoyée à l'Administration, sans réponse.

Jean-Marie Barillère a interpellé le ministère de l'Agriculture à ce sujet, lequel attendrait la publication officielle de la Directive sur les pratiques commerciales déloyales (PCD), et la fin du contentieux avec le CIVB, avant de donner une réponse.

Pour rappel, la directive PCD soulevait principalement une difficulté : la fixation à trente jours des délais de paiement pour les produits périssables à destination de la consommation humaine. L'analyse a été de constater que les raisins et moûts rentrent dans le champ d'application de cette règle. Aussi, plusieurs solutions ont été travaillées, en soutien avec l'Administration française.

Le texte publié autoriserait les interprofessions concernées à prévoir, par accord interprofessionnel étendu, un contrat type inscrit dans le cadre d'engagements pluriannuels et comprenant des délais de paiement dérogatoires. Pour ce faire, il faut démontrer que les contrats ont vocation à sauvegarder la chaîne d'approvisionnement, tout en assurant la sécurité du revenu du producteur.

Un travail va être conduit afin d'analyser la pertinence de ces critères dans la sauvegarde des délais de paiement dérogatoires et la portée de cette possibilité.

L'attention des Directeurs est attirée sur la nécessité de mettre en conformité leurs accords interprofessionnels et plus particulièrement leurs contrats avec la Loi Egalim. Une note sera élaborée et diffusable au sein des Interprofessions.

3. GESTION DES DOSSIERS RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La mise en œuvre du Plan de filière a conduit à la réunion de la Commission technique du Cniv, désormais mixte avec l'IFV. Un point d'attention est fait sur le pilotage de ce groupe de travail, animé par Christophe Riou. Il est rappelé que le processus de décision reste celui des groupes de travail mis en place au sein du Cniv.

4. POINT ETUDES ECONOMIQUES

Les Directeurs sont informés d'une modification dans l'organisation de l'agenda de la Commission économie, qui va privilégier la diminution du nombre de réunions qui seront plus longues.

La Commission économie soumet plusieurs points :

- Il est rappelé l'importance des principes de mutualisation des outils à savoir que :

Chaque comité décide de sa participation aux outils communs à l'occasion de la mise en place ou du renouvellement de la prestation. Dans le cas de prestation pluriannuelle, le comité ne peut se désengager sur la durée du contrat.

Un outil dont la pertinence est remise en cause peut être arrêté avant la fin du contrat sous réserve que l'ensemble des souscripteurs soit en accord avec l'arrêt de la prestation.

La grille de participation utilisée est la grille Cniv révisée tous les 3 ans.

Pour rappel, l'Assemblée générale du Cniv a notamment posé le principe qu'une étude à l'échelle de la filière doit être financée par l'ensemble des acteurs de cette dernière.

Il est proposé que, conformément à la convention cadre conclue entre FranceAgriMer et le Cniv, un séminaire soit organisé le 11 juillet afin de présenter les grandes études transversales conduites en partenariat. Une lettre d'invitation sera adressée aux Ministères, afin notamment d'inscrire cette démarche dans le Plan de Filière.

Les directeurs valident l'organisation d'un séminaire sur un format de présentation court (une demi-journée), avec pour thématiques les changements de consommation sur le marché français et le positionnement des vins français par gamme de prix sur certains marchés export.

Afin de ne pas surcharger le nombre de relevés d'offres conduits chaque année, il est proposé que le renouvellement du relevé d'offres sur le circuit des cavistes en Ile-de-France initialement prévu au second semestre 2019, soit reporté au second semestre 2020. La commission propose d'annuler la

mise en place du relevé d'offres prévu sur le circuit des cafés, hôtels, restaurants en Belgique sans report aux années suivantes.

Les Directeurs valident ces deux propositions.

Les directeurs sont informés que FranceAgriMer prévoit le renouvellement de l'étude quinquennale sur la consommation de vin en France pour 2020. Cette étude, du fait de sa structure et son ancienneté est jugée extrêmement importante pour les enseignements qu'elle permet. La commission économie propose de participer à la mise en place de l'étude et de réserver un budget sur l'année 2020 pour réaliser l'analyse des données.

Les directeurs valident le principe de participer financièrement à l'analyse de l'étude quinquennale de la consommation de vin en France menée par FranceAgriMer. Cette étude **concernant** l'ensemble de la filière Vins, **elle devra** être financée par l'ensemble de cette dernière.

S'agissant de l'étude sur les Etats-Unis, les Directeurs demandent que la Commission économie leur soumette une proposition.

5. QUESTIONS DIVERSES

Il est fait le constat d'un désengagement de plus en plus fort de l'Etat. Une réflexion doit être menée sur le suivi des sujets, lesquels ne pourront plus être gérés par l'Administration à terme.

Les Directeurs sont informés des suites de la réunion qui s'est tenue avec la DGDDI sur la dématérialisation des DRM, et plus particulièrement l'inquiétude liée aux personnes sans interprofession de rattachement, mais acceptées sur la télé-procédure par les douanes, contrairement à ce qui avait été conclu dans le protocole d'accord initial entre la Douane et le Cniv.

Une démarche politique forte va être engagée auprès de la Direction générale des douanes afin de rappeler les principes sur lesquels se fonde le travail sur la dématérialisation des DRM.
